

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

Journal Politique, Industriel, Littéraire et Agricole.

P. L. TOUSIGNANT, Propriétaire-Éditeur et Rédacteur

Notre Foi, Notre Langue et Nos Institutions.

L'UNION FAIT LA FORCE.

FEUILLETON DE "L'UNION."

18 AOUT 1870.

LE TABLEAU

DE LA

RIVIÈRE-OUELLE

PAR

M. L'ABBE H. R. CASGRAIN.

III

UNE MAISON CANADIENNE

Voyez-vous, là-bas, sur le versant de ce coteau, cette jolie maison qui se dessine, blanche et propre, avec sa grange couverte de chaume, sur la verdure tendre et chatoyante de cette belle érablière.

C'est une maison canadienne. Du haut de son piédestal de gazon, elle sourit au grand fleuve dont la vague, où frémit sa tremblante image, vient expirer à ses pieds.

Car l'heureux propriétaire de cette demeure aime son beau grand fleuve et il a soin de s'établir sur ses bords.

Si quelquefois la triste nécessité l'oblige à s'en éloigner, il s'en emmène et il a toujours hâte d'y revenir. Car c'est pour lui un besoin d'écouter sa grande voix, de contempler ses îles boisées et ses rives lointaines, de caresser de son regard ses eaux tantôt calmes et unies, tantôt terribles et écumeuses.

L'étranger qui, ne connaissant pas l'habitant de nos campagnes, croirait pouvoir l'assimiler au paysan de la vieille France, son ancêtre, se méprendrait étrangement.

Plus éclairé et surtout plus religieux, il est loin de partager son état précaire.

En comparaison de celui-ci, c'est un véritable petit prince parfaitement indépendant sur ses soixante ou quatre-vingts arpents de terre, entourés d'une clôture de cèdre, et qui lui fournissent tout ce qui lui est nécessaire pour vivre dans une honnête aisance.

Voulez-vous maintenant jeter un coup d'œil sous ce toit dont l'aspect extérieur est si riant?

Je vais essayer de vous en peindre le tableau, tel que je l'ai vu maintes fois.

D'abord, en entrant dans le tambour deux sceaux pleins d'eau fraîche, sur un banc de bois, et une tasse de fer blanc, accrochée à la cloison, vous invitent à vous désaltérer.

À l'intérieur, pendant que la soupe bout sur le poêle, la mère de famille, assise, près de la fenêtre, dans une chaise berceuse, file tranquillement son rouet.

Un mantelet d'indienne, un jupon bleu d'étoffe du pays et une collane propre sur la tête, c'est là toute sa toilette.

Le petit dernier dort à ses côtés dans son ber.

De temps en temps, elle jette un regard réjoui sur sa figure fraîche qui, comme une rose épanouie, sort du couvrepied d'indienne de diverses couleurs, dont les morceaux, taillés en petits triangles, sont ingénieusement distribués.

Dans un coin de l'appartement l'ainée des filles, assise sur un coffre, travaille au métier en fredonnant une chanson.

Porte et agile, la navette vole entre ses mains; aussi fait-elle bravement dans sa journée sept ou huit aunes de toile du pays à grand'largeur qu'elle emploiera plus tard à faire les vêtements.

* J'ai entendu un missionnaire des cantons de l'est me dire qu'il ne pouvait jamais revoir le fleuve sans pleurer.

pour l'année qui vient.

Dans l'autre coin, à la tête du grand lit à courte-pointe blanche, et à carreaux bleus, est suspendue une croix entourée de quelques images.

Cette petite branche de sapin flétrie qui couronne la croix, c'est le rameau béni.

Deux ou trois marmots nu-pieds sur le plancher s'amuse à atteler un petit chien.

Le père, accroupi près du poêle, allume gravement sa pipe avec un tison ardent qu'il assujettit avec son ongle. Bonnet de laine rouge sur la tête, gilet et culottes d'étoffe grise, bottes sauvages, tel est son accoutrement.

Après chaque repas, il faut bien fumer une touche avant d'aller faire le train ou battre à la grange.

L'air de propreté et de confort qui règne dans toute la maison, le gazouillement des enfants, les chants de la jeune fille qui se mêlent au bruit du rouet, l'appareil de santé et de bonheur qui reluit sur tout les visages, tout, en un mot, fait naître dans l'âme le calme et la sérénité.

Si jamais, sur la route, vous étiez surpris par le froid ou la neige, allez heurter, sans crainte à la porte de la famille canadienne, et vous serez reçu avec ce visage ouvert, avec cette franche cordialité que ses ancêtres lui ont transmise comme un souvenir. Car l'antique hospitalité française, qu'on ne connaît plus guère aujourd'hui dans certaines parties de la France, semble être venue se réfugier sous le toit de l'habitant canadien.

Avec sa langue et sa religion, il a conservé pieusement ses habitudes et ses vieilles coutumes.

Le voyageur, qui serait entré il y a un siècle sous ce toit hospitalier, y aurait trouvé les mêmes mœurs et le même caractère.

C'est dans la paroisse de la Rivière-Ouelle, au sein d'une de ces bonnes familles canadiennes, que nous retrouvons notre missionnaire et ses compagnons.

Tout la famille, avide d'entendre le récit de l'aventure extraordinaire du jeune militaire, s'était groupée autour de lui.

C'était un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans, aux traits nobles, mais délicats.

Son front élevé, ombragé de cheveux noirs naturellement bouclés, rayonnait d'intelligence, et son regard fier et limpide révélait l'âme ardente et loyale du vrai militaire français.

L'extrême pâleur, suite de la fatigue et des privations, empreinte sur sa figure, répandait sur toute sa physiologie un air mélancolique et touchant.

À l'exquise délicatesse de ses manières, il était facile d'apercevoir une éducation parfaite.

Son manteau, négligemment jeté sur ses épaules, laissait voir une épaulette d'officier, et une petite croix d'or suspendue à sa poitrine.

IV. SILHOUETTE.

— "Je suis parti, dit le jeune officier, il y a plus d'un mois du pays des Abénakis, accompagné de mon père, d'un soldat, et d'un sauvage qui nous servait de guide."

— "Nous étions chargés de dépêches importantes pour le gouverneur de la colonie."

— "Déjà, depuis plusieurs jours, nous cheminions, sans accident, à travers la forêt, lorsqu'un soir exténués de fatigue, nous allumâmes notre feu auprès d'un cimetière indien, pour y passer la nuit."

— "Selon la coutume des Sau-

vages, chaque cadavre, enveloppé séparément dans une grosse écorce d'érable, était élevé au-dessus du sol, soutenu par quatre poteaux."

— "Des acres, des flèches de tomahawks et quelques épis de maïs, suspendus à ces tombeaux se balançaient au gré du vent."

— "Assis, à quelques pas devant moi, sur le tronc d'un vieux pin gisant, à moitié pourri, sur le sol, notre sauvage paraissait enseveli dans une profonde méditation."

— "Le bûcher, allumé à ses pieds entre deux grosses racines, dont la flamme tantôt vive, tantôt presque éteinte, l'illuminait de son jour vacillant et rougeâtre répandait, sur toute sa physiologie, je ne sais quel air effrayant et mystérieux."

— "C'était un homme d'une stature gigantesque."

— "Un indien l'eût volontiers comparé à un de ces superbes érabes de nos forêts, si, à une force herculéenne, il n'eût joint la souplesse du serpent et l'agilité de l'élan."

— "Des plumes noires, rouges et blanches nouées avec ses cheveux, sur le sommet de sa tête, grandissaient encore sa taille."

— "Ses traits farouches, son œil noir et formidable comme une sombre nuit d'hiver, son tomahawk et son long couteau, qu'enfermait une gaine de cuir, à demi caché sous un trophée de chevelures flottant à sa ceinture, tout contribuait à lui donner une apparence étrange et sanginaire."

— "Il faisait une nuit noire et froide."

— "La voûte basse et inégale formée par les branches entrelacées des arbres impénétrables aux rayons de la lune, et qu'éclairait par intervalles, la lueur douteuse du bûcher, semblait un vaste et sombre caveau où les troncs antiques, à moitié rongés et ensevelis sous la neige et les lianes, jonchaient la terre comme des cadavres de géants épars çà et là; où les boulots couverts de leur écorce blanche, balancés par le souffle de la brise, avaient l'air de pâles fantômes errant au milieu de ces débris, et où le sourd murmure du torrent lointain, se brisant en sanglots et le frémissement plaintif et lugubre de la rafale, à travers les branches dépouillées, imitaient de funèbres gémissements."

— "Un homme peu superstitieux eût cru entendre les plaintes des âmes des guerriers indiens ensevelis auprès de nous."

— "Malgré moi un frisson d'horreur courait dans mes veines."

— "Cependant parmi ces décombes, où chaque arbre, chaque rocher, en un mot tous les objets mêlés, confondus dans l'ombre, paraissaient autant de spectres animés épiant tous ses mouvements, l'audacieux Sauvage semblait aussi tranquille que s'il eût été dans sa cabane."

— "Il était là, immobile et silencieux, fixant tour à tour sur le brasier et sur son tomahawk son regard farouche."

— "Camarade, lui dis-je, pense-tu que nous ayons encore à craindre les bandes iroquoises, dont nous avons découvert les traces hier."

— "Mon frère a-t-il déjà oublié que nous en avons rencontré encore ce matin?"

— "Mais ils n'étaient que deux."

— "Oui, mais un Iroquois a bien vite fait un signal pour avertir ses camarades."

— "Ceux là ne marchaient pas sur le sentier de la guerre; ils étaient occupés à poursuivre un orignal."

— "Oui, mais la neige est

"épaisse et ils auraient bien pu avoir la chance de le tuer sans trop de fatigue et alors..."

— "Eh bien!..."

— "Et alors, une fois leur faim apaisée..."

— "Achève donc."

— "Je dis qu'alors ils auraient bien pu se donner le plaisir de faire la chasse aux Peaux Blanches."

— "Mais les blancs sont en paix avec les Iroquois."

— "L'Iroquois n'entendait pas mais la hache de guerre, et d'ailleurs ils ont levé le tomahawk contre les guerriers de ma tribu, et s'ils avaient découvert la piste d'un Abéna-

"quis parmi les vôtres..."

— "Tu crois donc qu'ils pourraient bien être à notre poursuite? Mais alors il serait plus prudent d'éteindre notre feu."

— "Mon frère n'entend-il pas les hurlements des loups? S'il aime mieux se faire dévorer par eux que de recevoir une flèche de la main d'un Iroquois, il peut l'éteindre."

— "Les paroles de notre guide étaient peu rassurantes, mais j'étais si exténué de fatigue que, malgré le danger évident auquel nous étions exposés, je m'endormis."

— "Mon sommeil fut agité de mille rêves fantastiques."

— "La grande ombre de mon Sauvage que j'avais vue, au moment de m'endormir, s'allonger et ramper derrière lui, noire et menaçante, se dressait devant moi comme un spectre."

— "La rafale passait dans mes cheveux comme un esprit de ténèbres."

— "Les morts du cimetière, secouant la neige de leurs linéaires d'écorce, descendaient de leurs tombeaux, et se penchaient vers moi; je croyais voir leur grincement de dents, en entendant les craquements des arbres agités par la bise de nuit."

— "Je m'éveillai en sursaut."

— "Mon Sauvage, appuyé contre un des poteaux d'un tombeau indien, était toujours là devant moi."

— "Au bruit sourd et régulier de sa respiration, je m'aperçus qu'il dormait profondément."

— "Je vis au-dessus de lui, comme sortant de l'écorce du tombeau, près duquel il était appuyé, une ombre et deux yeux fixes et flamboyants."

— "C'est une suite de mon rêve me dis-je en moi-même, et j'es-suyai de me rendormir."

— "Longtemps je demeurai, les yeux à moitié fermés, dans cet état de somnolence, qui participe de la veille, à la fois, et du sommeil, et où les facultés engourdies ne laissent juger des objets qu'à demi."

— "Cependant l'ombre se balançait et se penchait toujours davantage au-dessus du Sauvage enseveli dans un profond sommeil."

— "Un moment le bûcher jeta une clarté plus vive et je vis alors bien distinctement la figure d'un Indien qu'éclairait une lueur fauve."

— "Il tenait entre ses dents un long couteau."

— "En fixant ses yeux dilatés sur son ennemi, il s'approcha encore davantage et s'assura s'il était bien endormi."

— "Alors un sourire d'ivresse infernale contracta ses lèvres, et saisissant son couteau; il le brandit un instant en le dirigeant au cœur de sa victime."

— "Un éclair jaillit de la lame."

— "Au même moment un cri terrible retentit et les deux sauvages allèrent rouler dans la neige."

— "L'éclair de l'acier, en réveillant notre Sauvage, avait trahi son ennemi."

— "Ainsi l'affreux cauchemar se terminait par une horrible réalité."

— "Je saisis précipitamment mon fusil; mais je n'osai tirer dans la crainte de blesser notre Sauvage."

— "Une lutte à mort s'était engagée entre les deux Indiens."

— "La neige, rougie de sang, jaillissait de toutes parts autour d'eux et les enveloppait d'un nuage. Le fer d'une hache brillait et un son mat retentit, suivi d'un léger craquement d'os."

— "La victoire était décidée."

— "Un bruit sourd et guttural s'échappa de la poitrine du vaincu: c'était le râle d'agonie."

— "Tenait d'une main une chevelure sanglante, le vainqueur, le sourire aux lèvres, se redressait fièrement lorsqu'une balle vint l'atteindre en pleine poitrine, et notre Sauvage (car c'était lui) tombait raide mort la face dans le bûcher."

— "Diriger le canon de mon fusil et envoyer une balle dans la direction d'où le coup était parti et où je voyais encore une ombre se glisser à travers les arbres fut pour moi l'affaire d'un instant."

— "L'Indien poussant un cri de mort, bondit et son corps décriant un arc, s'effaissa sur lui-même."

— "Le drame était fini."

— "Notre Sauvage était vengé, mais nous n'avions plus de guide."

— "Je me rappelai alors notre conversation de la veille; comme on le voit, ses appréhensions, au sujet des Sauvages dont nous avions rencontré les traces le matin, n'étaient malheureusement que trop fondées."

A continuer.

HISTOIRE NATURELLE.

L'ECHELLE DES ETRES.

LES ANIMALCULES.

Il vous souvient du charmant conte de Voltaire: *Mycromégas*, où il raconte les aventures d'un habitant de Sirius et d'un habitant de Saturne voyageant de compagnie et arrivant sur la terre.

Ils sont de si grande taille, que tout leur paraît petit, et au premier moment ils n'aperçoivent que des hommes. Par hasard, le collier du Sirien s'étant rompu, deux des verres bombés de ce collier, convenablement ajustés, forment un microscope, puissant, et voilà le Sirien et le Saturnien surpris à la vue de la fourmilière humaine. Rien ne leur semble plus merveilleux que ces petits êtres qu'on nomme des hommes, véritables éphémères, qui pensent, agissent et gouvernent le monde, tout en se gouvernant fort mal entre eux.

A mon tour, j'ai fait le voyage du Sirien, j'ai vu les populations les plus étranges, les êtres les plus curieux, s'agitant, se dévorant; les gros mangeaient les moyens qui, à leur tour, se nourrissaient des petits, lesquels vivaient d'autres plus petits qui sans doute en dévoreraient de plus petits encore!

Vous savez qu'il y a de très-petits animaux, qu'on nomme infusoires: ce que nous leur a été donné parce qu'ils se trouvent surtout dans les infusions de certaines plantes. Ces infusions s'obtiennent tout simplement en mettant du foin, de la mousse, etc., dans un peu d'eau. Vous prenez ensuite une goutte de cette eau, entre deux petites lames minces de verre, et la regardez à l'aide du microscope. Un monde nouveau s'offre à vos

yeux! monde ignoré avant l'invention du microscope!

Il y a des animalcules de toutes les grosseurs, ou plutôt de toutes les petites, depuis un quart de millimètre—ceux-là sont les baleines ou les éléphants—jusqu'à un centième et un millième de millimètre! Gardez-vous cependant de croire que ce sont les plus petits êtres du monde; il y a encore ceux qu'on ne voit pas, même avec le microscope.

Les formes des animalcules sont très-variées; les uns ressemblent à de petits bâtons flottants ou à de petits cristaux allongés, ce sont les *bactéries*; d'autres ressemblent à des œufs de grosseurs diverses, ce sont les *monades*. Voici les *vibrions*, de vrais petits serpents pour l'apparence, parcourant en quelques minutes seulement des espaces d'un quart de millimètre. Et les élégants *paramécies*, en forme d'amandes, transparentes, pointillées, d'une consistance molle et élastique, et les *anguilles*, les *rotifères*, etc.

Ces populations ne sont pas moins nombreuses, ni moins variées que celles que nos yeux peuvent voir. Chaque plante peut être un asile où s'agitent se pressent des myriades d'êtres pour qui la goutte d'eau est un océan, le brin d'herbe une forêt.

Laissez-moi vous parler seulement du *Kolpode*, un de ces infiniment petits dont j'ai pu connaître le mode d'existence, grâce à M. Coste, le savant académicien qui professe au Collège de France, et à ses aides distingués, MM. Gerbe et Balbiani.

Le *Kolpode* est un infusoire d'assez grande taille, ayant la forme d'un rein (1) ou d'un haricot, qui fourmille dans les infusions de foin. On le voit introduire par une bouche, placée dans le milieu concave de son corps, les monades, les bactéries, les vibrions dans son estomac, et expulser par une autre ouverture, placée à la grosse extrémité de son corps, le résidu de la digestion.

Tout à coup il s'arrête, tourne sur lui-même, se courbe, se ramasse en boule à la façon des cloportes. La plupart de ces petits être s'arrondissent ainsi à l'approche d'un danger, ou quand l'eau dans laquelle ils nagent vient à s'évaporer.

Tout en tournant, le kolpode a secrété autour de lui une sorte de peau dans laquelle il s'enferme comme dans une coque. Désormais il est immobile et offre l'apparence d'un petit œuf.

J'avais cru l'existence du kolpode terminée, lorsque M. Coste prit une plaque de verre où se trouvaient à sec des kolpodes enfermés dans leur sac et immobiles. Il était là depuis un temps assez long, des jours, des mois ou des années. On pouvait les croire morts. Une goutte d'eau qu'on laissa tomber les réveilla. Ce fut une véritable résurrection.

Les kolpodes se mirent à tourbillonner, à se partager en deux, en quatre parties semblables, ou même en un nombre plus grand. Chaque partie devint un nouveau kolpode, et chacun se mit à tourner dans la coque commune.

Là, ils se livrent à mille mouvements divers, se renflant, s'allongeant, se repliant sur eux-mêmes, heurtant les parois de la coque, comme s'ils voulaient y pratiquer des ouvertures, à la façon des papillons qui brisent leur cocon. Au bout d'un certain temps, qui varie de dix à vingt minutes, ils sont sortis par une fissure, l'un après l'autre, et sont allés se mêler à la population de la gouttelette.

Ce que j'ai vu se passer sous mes yeux dans le champ d'un microscope se produit en grand dans la nature. A la surface des

corps, sur les feuilles, les branches et l'écorce des arbres, sur l'herbe, au fond des mares tarries, dans le sable ou la vase desséchée se fixent des légions de kolpodes. Ils sont là, immobiles, enfermés dans leur coque jusqu'à ce que les pluies ou la rosée les rendent à la vie. Alors ils rompent leur enveloppe, trouvent autour d'eux les petits animalcules dont ils se nourrissent, et s'enferment dans une nouvelle coque dès que la sécheresse arrive. Ainsi, tour à tour ils passent par ces états successifs de mort apparente et de résurrection.

Prenez une botte de foin, secouez-la au-dessus d'une feuille de papier, recueillez la poussière qui est tombée, humectez-la et, sous le microscope, vous la verrez s'animer.

En résumé:

Les kolpodes sont sur les plantes à l'état d'œuf ou d'animal encoqué;

Ils se multiplient dans leur coque en se divisant;

Ils s'enveloppent une dernière fois jusqu'à la complète dessiccation de l'infusion pour ne revenir à la vie active qu'après une nouvelle humectation.

Ce n'est pas d'ailleurs un mode d'existence particulier aux kolpodes; d'autres animalcules se multiplient également par division, sans toutefois s'enfermer préalablement dans une coque. Leur vie est également composée de périodes séparées par des intervalles de mort apparente.

RECETTES.

Contre les vers chez les enfants.

Faites une forte infusion de sauge dans laquelle vous ferez dissoudre une petite quantité de saleratus; suerez la liqueur et ajoutez un peu de lait si vous le désirez.

Pour empêcher les bouillottes de se couvrir de chaux.

Souvent les eaux employées pour les usages domestiques sont chargées d'une quantité considérable de carbonate de chaux qui s'y tient en suspension à l'aide d'un excès d'acide carbonique. Lorsqu'on fait bouillir ces eaux, l'acide carbonique se dégage et la chaux ou plutôt le carbonate de chaux se précipite au fond du vase. Il tapisse alors toute la partie interne de la bouillotte (bombe ou canard) d'une croûte calcaire qui diminue l'action du feu et retarde l'ébullition de l'eau. Pour prévenir cet inconvénient, on jette dans la bouillotte, une éponge d'huile sur laquelle la chaux viendra se déposer au lieu d'enrober les parois intérieures de la bouillotte.

Destruction des pucerons par le tabac.

Il est peu de nos lecteurs qui ne savent qu'une forte décoction de tabac est toujours plus ou moins efficace pour opérer la destruction des pucerons. En prenant une pinte de cette nicotine auquel on ajoute cinq pintes d'eau, on obtient un mélange qui, projeté sur les parties atteintes par les pucerons, fait mourir ceux-ci. Si deux jours après cette opération on s'aperçoit qu'il y a encore des pucerons, on recommencera une seconde aspersion. Il est bien rare qu'on soit obligé d'aller au-delà de deux fois.

Moyen pour obtenir de gros œufs.

Un fermier de la Limagne nourrit ses poules de manières qu'elles lui font de gros œufs d'un poids énorme, quelquefois avec deux ou trois jaunes, et en hiver comme en été. Voici sa méthode: il prend une mesure de gousses de lin sans graines, qu'il met dans un four médiocrement chaud pour les sécher; il les fait battre ensuite comme des grains, et les met dans l'eau bouillante; il y mêle une mesure de son de froment, et autant de farine de gland; il en fait une pâte avec une quantité d'eau proportionnée et en nourrit ses poules, qui lui payent richement sa peine. —Revue d'économie rurale.

La Laiterie.

Dans la plupart des exploitations rurales, la laiterie est encore loin de donner tout le produit dont elle est susceptible, et cela, faute des connaissances nécessaires pour la bien conduire. Le peu de bénéfices qu'elle procure empêche même d'augmen-

rar plusieurs mois, et que pendant ce temps je devais demeurer dans les bois, presque sans communication avec le dehors. M. Jones, qui était sourd et muet depuis le jour où j'avais accepté son défi, me donna tout à coup l'usage de sa parole, et il s'adressa à moi en disant : « *Unio, quo investigationem facit, illa non solum, longtempore avertit, quod me fuit possibile de recipere, son, avis. Ce n'est que dans le mois d'avril, dernier, que j'ai eu avis de M. Jones. Pour ce qui, dit, d'avoir j'ai mais attendu, par moi, depuis, vous savez mieux que tout autre, M. le Rédacteur, ce qu'il y a de vrai, comme, ce qu'il y a de faux dans cette assertion, car, dans le mois d'avril, dernier, aussitôt du retour de mon exploration, vous publiaz un avis de ma part, à M. Jones, l'invitant, que j'étais prêt, tous les jours, pour l'investigation, dont nous étions convenus, mais cet avis, le trouva mort, comme par le pied. M. Jones a ainsi pu gagner du temps, il a pu se consacrer, en attendant, à la destruction de la machine à vapeur, qui était le cœur de la machine à vapeur, qu'il a été obligé de l'opinion publique. Pour se consacrer tout à fait, il le peut, à ce jugement, que lui-même a demandé, et que maintenant il redoute, à la proférer, brode une histoire, où la vérité est mise à contribution de manière à lui faire violence. Il n'a pas à être content, avec son journal, ni avec ses lecteurs, ou les autres, parcequ'il serait certain de leur confirmer sa culpabilité si bien établie déjà, et voilà pourquoi par toute espèce de moyens il réussira toujours devant l'investigation, qu'il a demandée et qu'il a tous jours refusé depuis que j'ai accepté. J'ai l'honneur d'être,*

M. le Rédacteur,
Votre très humble serviteur.

J. B. RICHARD.

P. S.—Si M. Jones a écrit moi en ses moyens de justification, et s'il tient encore à se faire croire innocent, de fâcheux dont il est accusé, je veux bien encore une fois, mais ce sera la dernière, lui donner l'occasion de le prouver. Qu'il se rende à Arthabaskaville, au Bureau de M. L. Laurier & Richard avec la file de son journal, pour en faire l'investigation comme il l'a proposé lui-même, et je le rencontrerai là sans faute, mardi le 23 du présent mois; mais je craignais que M. Jones n'ait encore passé le présent avis, comme il l'a déjà laissé passer, vingt autres, et qu'il vienne ensuite se plaindre, comme il l'a fait dans sa dernière lettre, de n'avoir jamais été mis en demeure de se justifier des accusations portées contre lui.

Attendez et nous verrons.

J. B. R.

On lit dans le *Protecteur Canadien*:

Parmi les changements de noms les plus ridicules que nous ayons jamais vus, nous signalons le suivant: *My Glory by Night*: tel est le nom américain de la glorieuse Bonito.

Nous qui avons demeuré aux Etats-Unis en avons vu bien d'autres. Les Américains s'ils n'aiment point à se donner le trouble d'apprendre le français ou de prononcer les noms propres dans une langue étrangère, les traduisent pour leur commodité et convenance. Certains de nos nationaux établis dans la république voisine se laissent traduire ainsi parce que bien souvent ça leur plaît de porter un nom américain, d'autres l'acceptent par ignorance. Ainsi nous avons vu traduire M. Courte-mancha par M. Short-Sleeve; M. Bièvre un, par M. Wilcome; M. Beausoliel, par M. Fine Sun; M. Laframboise, par *Raspberry*; M. Lacourtois, par M. Stiche; M. Lavender, M. Green; M. Prunier, M. Plum Tree; M. Dufresne, Ash; M. Ovi de Lohano, M. David White. Les Canadiens Américanisés vont toujours prendre une *walk* sur le *sidewalk*, une *ride*, pas sent une *leaze*, sautent la *fence* et tombent sur la *ground*. Ils vont *nuover* et *settle* leurs comptes et ainsi de suite.

Franchement notre confrère du *Protecteur Canadien*, fait bien tout en protégeant les nôtres de ridiculiser cette manie bizarre et folle qu'ont certains Canadiens de vouloir s'américaniser *quand même*, et de se rendre à un mal marché aux exigences des *Tanques* qui n'ont respecté pas plus pour tout cela.

Mgr. Raymond.

Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe*:

Un prêtre encore plus illustre par sa vertu que par ses talents et ses brillants succès dans les lettres, vient d'être élevé à de hautes dignités. Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, chargé de conférer ces honneurs à un si excellent, a accompli son rôle avec toute la délicatesse que le distingué. S. G. avait demandé à Rome quel titre honorifique pour le M. Grand Vicair Arthabaski, Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, dont les travaux constamment entrepris pour la défense de l'Eglise, jouissent d'une juste autorité et ont jeté sur l'institution qu'il dirige, une gloire solide et durable. Monsieur le Grand Vicair est donc honoré des titres de Doyen en théologie et de Camérier secret de Sa Sainteté. Ce dernier titre le range parmi les membres de la prélature romaine.

L'on dira donc désormais, Monseigneur Raymond, comme l'on dit Monseigneur Guéme. Ces honneurs peuvent acabler l'humilité de celui à qui ils sont conférés, mais la gloire du chef n'en rajoutait qu'un peu d'éclat sur les membres du Séminaire où ont été formés tant d'hommes éminents de l'Eglise et de l'Etat. Réjoignons nous sous de ces titres si hautement mérités et apprenons encore une fois que le travail et les talents, consacrés à une sainte cause, sont toujours récompensés, même ici bas.

Parlement Anglais.

Une commission royale a déposé le discours suivant de la Reine à l'occasion de la prorogation du Parlement.

Mea Lords et Messieurs.
L'état des affaires publiques me permet de proroger le Parlement.

Je continue de recevoir des puissances étrangères, des garanties de leur bon vouloir et de leur amitié, mais je vois avec peine et regret, pour des raisons de politique nationale et étrangère, le récent différend qui s'est élevé entre deux puissances alliées à nos pays. J'ai fait tous mes efforts pour détourner cette grande calamité, je dirigerai maintenant ma constante et anxieuse attention sur la stricte observation des devoirs et des droits de la neutralité.

J'ai acquis avec plaisir à la mesure mûrie par votre égoïsme, qui donne plus de pouvoir à l'Exécutif non seulement pour l'accomplissement des devoirs internationaux, mais pour la pré-entente d'actes pernicieux à l'intérêt de ce pays.

Je ferai tous les efforts convenables pour détruire l'influence des œuvres qui pouraient prolonger la durée du conflit, et je contribuerai, si l'occasion se présente, à une restauration prompte et honorable de la paix.

J'ai offert aux puissances belligérantes des traités d'une forme identique qui donneront une nouvelle sécurité à la Belgique contre les hasards d'une guerre sur sa frontière. Le traité a été signé par le Comte Brunstorff pour la Confédération Germanique du Nord, et l'Ambassadeur français a signé qu'il était autorisé de signer le document correspondant et après avoir reçu plein pouvoir des Puissances les parties qui ont conclu le traité de 1839 ont été invitées et probablement elles se céderont à l'invitation.

Les assassins commis en Grèce ont produit une pénible impression en Europe et ont attiré l'attention publique sur les maux graves qui existent dans ce pays. Je ferai tous mes efforts pour que l'on fasse une enquête complète sur ces faits.

Messieurs de la Chambre des Communes. Je vous remercie d'avoir pourvu libéralement au service ordinaire de l'armée et d'avoir voté de nouveaux contingents d'hommes et d'argent par suite des circonstances exceptionnelles où se trouve le continent. Le revenu promet de renouer ces nouvelles charges créées sans examiner les balances propres des recettes et des dépenses.

L'acte pour la répression des crimes agraires et pour la maintenance de l'ordre en Irlande a répondu au but que l'on se proposait.

J'espère que l'acte qui règle la tenue de terres rétablit des relations amicales entre le propriétaire et le tenancier et qu'il fera régner la confiance et la bienveillance. La législation qui protégera la vie et la propriété est maintenant plus facile, et je me repose sur la loyauté et l'affection de mes sujets Irlandais.

Je suis heureux de voir que le bill de l'Education Nationale en Angleterre donne une nouvelle garantie de bien être moral et social, de prospérité et de puissance pour la nation.

L'acte de naturalisation et celui pour l'Extradition des Criminels affermera nos relations amicales avec les autres Puissances.

L'acte règle les enrôlements pour des termes limités augmentera, je l'espère, l'efficacité des forces, accroîtra le bien être des soldats et donnera à la nation une réserve bien disciplinée et prête à tout appel aux armes.

Je vous dis adieu et fasse le ciel que lorsque les chambres seront de nouveau convoquées, je puisse me réjouir avec vous du rétablissement de la paix en Angleterre.

Faits divers.

M. Hemming, membre du comté à la chambre locale, était à St. Christophes, mardi dernier.

M. A. Cloutier cultivateur, de St. Christophes a laissé à ce bureau, hier, une feuille de sa récolte de blé, qui mesure 42 pouces de long sur 22 de large.

Depuis quelques temps les loups ravagent font des ravages autour des habitations rurales. M. Albert Bland, ont la semaine dernière trois agneaux de leur par ces animaux. On se propose de leur faire la chasse bientôt.

La compagnie du Télégraphe de Montréal ouvre un bureau à St. Christophes. Il y aura en opération la semaine prochaine, et sera situé dans la bâtisse occupée en partie par l'atelier de l'Union. Le tarif est le même que pour la Station d'Arthabaskaville.

Depuis quelque temps les fureurs typhiques font des ravages à Ste. Hélène de Chester. Des familles entières ont passé à l'épreuve du terrible fléau qui, pour plusieurs s'est terminée fatalement.

La récolte est passablement avancée. Il y a de l'avoine de moissonnés chez plusieurs habitants et le beau temps qu'il a fait depuis quelques jours n'a pas peu contribué au progrès de la moisson qui sans être très abondante, ne sera pas non plus des plus mauvaises.

Le Journal des Trois Rivières annonce des courses au trot à St. Grégoire sur le terrain de M. Nap. Bergeron, les 14 et 15 Septembre prochain. Il y aura aussi des courses aux Trois Rivières les 6 et 7 du même mois.

M. L. L. Dorais, hôtelier de cette ville et apiculteur de mérite, a fait cette année une récolte de miel de 2000 lbs. Les abeilles ont bien payé cette saison-ci, et l'on s'en convaincra par le fait que M. Dorais a retiré plusieurs fois d'une seule ruche, la quantité fabuleuse de 70 lbs de bon miel. On ne saurait trop encourager

les efforts de ce Monsieur pour promouvoir les intérêts de l'apiculture dans cette partie du pays.

Un nommé Joseph Gagnon, du canton de Warwick, a été saisi devant les magistrats pour avoir volé un cheval appartenant à la propriété de M. Deschamps. Le cheval coupable a été condamné à un mois de réclusion dans la prison du district.

Une aliénée du nom de Bridget Gleason est actuellement dans la prison en attendant qu'elle aille prendre ses quartiers à Beaufort. On dit que par deux fois elle a mis le feu à sa maison à Tingwick, pour avoir le plaisir de se sauver avec sa famille qui est de neuf enfants.

Le Journal des Trois Rivières dit que mardi après midi on a trouvé, à l'embouchure du St. Maurice, le corps de M. Bouchard, navigateur, et frère du Révérend M. Bouchard, curé de Ste. Angèle. On ne sait trop comment ce triste accident est arrivé. Les employés à bord de son bâtiment partirent dans l'après midi, le laissent ainsi seul, et lorsqu'ils revinrent vers cinq heures, ils le trouvèrent à l'eau, les bras croisés sur la poitrine.

TARDIVE DECOUVERTE. Un habitant des environs de Châteauguay, en Canada, abattait un arbre tout récemment et il fut tout étonné de le trouver creux et renfermant un cadavre en assez bon état de conservation. D'après les objets trouvés sur lui on parvint à savoir que c'était un nommé Duncoott de Philadelphie. Des renseignements ultérieurs établissent que ce Duncoott était parti pour la campagne de 1812 et ses parents quoique sachant qu'il n'était pas mort, n'en avaient rien su jusqu'à présent. Il avait 16 ans quand il partit comme volontaire. Comment se trouvait-il dans cet arbre? Le mystère peut s'expliquer d'une manière: Fuyant la poursuite de Shilberry, il se serait réfugié dans un arbre et y trouvant le creux, il s'y serait réfugié et aurait plus tard été saisi.

Madame Badwell, femme d'un juge de Philadelphie, qui est une demoiselle Duncoott, est allée pour reconnaître son malheureux frère. L'enterrement se fera un peu tard.—*Neuveau monde.*

UNE PETITE FAMILLE.—Au commencement de ce mois, un missionnaire de l'Illinois arrivait à l'ancienne Lorette, sa paroisse natale, et allait embrasser son vieux et respectable père et son excellente mère qui l'attendaient avec une hâte que les parents seuls savent comprendre.

A quelques jours de là, le 5 juillet, on célébrait, dans l'église de cette même paroisse de l'ancienne Lorette, le cinquantième anniversaire du mariage de deux paroissiens modestes, de deux chrétiens fervents, bénis de Dieu et honorés des hommes: M. Germain Paradis et madame Marie-Anne Robitaille. Le jeune missionnaire dont nous venons de parler était leur fils.

Six enfants et vingt-et-un petits enfants entouraient les deux vénérables époux.

Nous passerons rapidement sur les détails de cette cérémonie où tant de sentiments doux et délicats ont fait battre les cœurs. Il nous en reste à dire à nos oreilles les étonnantes de cette scène intime, toute de famille, où le rire se mêlait à des pleurs délicieux. Mais il convient de louer la vertu, quand surtout sa constance a survécu à un demi-siècle d'épreuves; il convient de faire part à ceux qui voudraient oublier nos touchantes traditions populaires, de ces événements d'une famille où d'une paroisse, qui causent plus de joie véritable que toutes les bonnes fortunes de la Bourse ou des paris politiques.

Le jeune missionnaire, lui-même la sainte messe, servi par deux petits fils du vénérable couple. Bien des papiers étaient mouillés de larmes; mais l'attendrissement devait général lorsque monsier le curé Lavigne, avec cette noble simplicité de manières et d'accent qui est propre et qui est à la fois si paternelle et si évangélique, vint faire entendre sa parole aimée à ces deux bons et vertueux paroissiens.

La cérémonie terminée, le reste de la journée se passa dans l'intimité de la famille. On s'y amusa beaucoup et bien; le rire et les bonnes paroles furent de fond en comble. Commencé par le saint sacrement de la messe, ce jour s'écoula dans une paix et dans une joie après lesquelles toutes les fêtes bruyantes des villes, tous les bals de princes et de comédiens, ne sont qu'un ennui, fadeur, tristesse et dégoût.

Heureux vieillards! heureuse famille! heureux agriculteurs!—*C. du Canada.*

MARCHE MONÉTAIRE.

Or 116 1/2; Change 9 1/2.

Greenbacks ou billets américains, achetés à 15 et vendus à 14 1/2. Argent dur acheté pour des billets de banque à 6 1/2 et vendu à 6 1/2.

5-20 vendus à 110 1/2 et 112 1/2.

A VENDRE,

100 CAISSES de Claret, diverses marques.

10 Barils
25 Barriques de Vin de Bourgogne,
5 " de Vin d'Orpento de Olley & Cramp,
5 " de Sherry,
20 Barils de Sherry de L. P. Ingham,
50 " de Sherry, diverses marques,
75 " de Vin Collé,
5 " de Sauternes,
5 " de Vin de Gingembre,
12 Paniers de Champagne, diverses marques.

20 Barils d'Eau de Vie des Propriétaires,
" " Chaloupin,
" " Coran,
30 Caisnes d'Eau de Vie des Propriétaires,
15 " " Hennessy,
15 " " Chaloupin,

4 Barriques de Gin de DeKuyper,
5 " de Old Tom,
5 " de Whiskey,

5 Caisnes d'Ellixir de Spa,
Chartreuse,
Sirop de Citron,
A vendre par
GARANT & TRUDEL.

CERTIFICAT.

J'ai fait l'analyse d'un VIN DE SICILE vendu pour Vin de Meuse par MM. Garant & Trudel, et n'ai trouvé dans ce Vin aucune substance qui indique falsification.

Ce Vin qui est très-capiteux, convient parfaitement aux malades.

J'ai examiné aussi un échantillon de VIN DE GRANE que je recommande pour Vin de Meuse, ce Vin de Sicile, lorsque ce dernier est mal supporté par l'estomac.

Ce certificat aura de valeur qu'autant qu'il sera exhibé par MM. Garant & Trudel.

F. A. H. LARUE M. A. M. D.
Québec, 22 juillet 1870.

A VENDRE

A LA POINTE LEVIS.

48000 Paquets d'Ecorce pour faire des Cassants pour sucrerie.

QUALITÉ GARANTIE,
S'adresser à

JOHN ROSS & CO.
Rue St. Pierre, Québec.

Québec, 14 août, 1870.

Institutrices Demandées.

On a besoin de deux Institutrices pour écoles élémentaires dans la paroisse de St. Paul de Chester.

S'adresser à
G. E. JACQUES Ecr. N. P.
Chester Quec.

IMMENSES AVANTAGES!

Le soussigné annonce au public da cette partie des cantons de l'est qu'il vendra, dans sa nouvelle bâtisse à Stanfold, tous les lundis, mardis et mercredis de chaque semaine, toutes sortes d'effets, tel que har des faites, marchandises sèches etc., etc.

La vente commencera le matin à 9 heures et se continuera tant qu'il y aura des acheteurs.

Pour argent comptant seulement. On peut être sûr d'acheter quantité d'effets à très bon marché.

JAMES H. TON,
Encanteur,
Stanfold.

Ventes par le Sheriff-Arthabaskaville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES soussignés ont été saisis et sont vendus aux enchères et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations qu'elles adresseront à la date de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les déposer au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

Le soussigné a déposé au bureau du procureur de cette cour, un acte de composition et d'achèvement par ses créanciers, en sa faveur tant en son nom personnel que comme membre de la dite société, et vendred le vingt-huitième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour en obtenir la ratification.

JOSEPH BOISVERT
par
LAURIER & RICHARD
ses procureurs ad litem
Arthabaskaville, 26 juillet 1870.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaskaville.

ACTE CONCERNANT LA
FAILLITE DE 1869.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de JOSEPH BOISVERT et ALPHONSE E. BOISVERT, tous deux du township de Wickham, dans le district d'Arthabaskaville, commerçant, et de vent associés sous les noms et raisons de Jos. Boisvert fils et Cie, comme associés et individuellement.

Le dit Joseph Boisvert, comme membre de la dite société, individuellement, Requêteur,

Le soussigné a déposé au bureau du procureur de cette cour, un acte de composition et d'achèvement par ses créanciers, en sa faveur tant en son nom personnel que comme membre de la dite société, et vendred le vingt-huitième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour en obtenir la ratification.

ALPHONSE E. BOISVERT
par
LAURIER & RICHARD
ses procureurs ad litem
Arthabaskaville, 26 juillet 1870.

LE CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
Pour 1870

OFFERT AU MONDE ENTIER

Aura lieu en la Cité de Montréal
MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI
13, 14, 15 et 16 SEPTEMBRE.

Sur le terrain, AVENUE MONT-ROYAL

Près du Mile-End.

Prix offerts.....\$12,000 à \$15,000

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 615, rue Craig, à Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées dans le Département Agricole devront NECESSAIREMENT être faites le ou avant SAMEDI, le 27 AOUT, mais pour les produits agricoles, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI 3 SEPTEMBRE, ainsi que pour les objets du Département Industriel.

N. B.—Messieurs les concurrents voudront bien faire leurs offres aux dates spécifiées et haut, après lesquelles le Secrétaire les refusera infailliblement; cet ordre étant nécessaire pour terminer les barrières et autres préparatifs de l'Exposition.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, FRANCO, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.

Le vingt-huitième jour d'octobre prochain à dix heures de l'avant midi, le soussigné demandera à la dite Cour sa déclaration.

Le dit Joseph Boisvert, comme membre de la dite société, individuellement, Requêteur,

ge en vertu du dit acte.
JOSEPH NADEAU,
par FELTON & HONAN
ses procureurs ad litem.
Arthabaskaville, 25 juillet 1870.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaskaville.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de AMABLE DESICARD,

Le vingt-huitième jour d'octobre prochain à dix heures de l'avant midi, le soussigné demandera à la dite Cour sa déclaration en vertu du dit acte.

AMABLE DESICARD,
par FELTON & HONAN
ses procureurs ad litem.
Arthabaskaville, 25 juillet 1870.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaskaville.

ACTE CONCERNANT LA
FAILLITE DE 1869.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de JOSEPH BOISVERT et ALPHONSE E. BOISVERT, tous deux du Township de Wickham, dans le district d'Arthabaskaville, commerçant, et de vent associés, sous les noms et raisons de Jos. Boisvert fils et Cie, comme associés et individuellement.

Le dit Joseph Boisvert, comme membre de la dite société, individuellement, Requêteur,

Le soussigné a déposé au bureau du procureur de cette cour, un acte de composition et d'achèvement par ses créanciers, en sa faveur tant en son nom personnel que comme membre de la dite société, et vendred le vingt-huitième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour en obtenir la ratification.

JOSEPH BOISVERT
par
LAURIER & RICHARD
ses procureurs ad litem
Arthabaskaville, 26 juillet 1870.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaskaville.

ACTE CONCERNANT LA
FAILLITE DE 1869.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de JOSEPH BOISVERT et ALPHONSE E. BOISVERT, tous deux du township de Wickham, dans le district d'Arthabaskaville, commerçant, et de vent associés sous les noms et raisons de Jos. Boisvert fils et Cie, comme associés et individuellement.

Le dit Joseph Boisvert, comme membre de la dite société, individuellement, Requêteur,

Le soussigné a déposé au bureau du procureur de cette cour, un acte de composition et d'achèvement par ses créanciers, en sa faveur tant en son nom personnel que comme membre de la dite société, et vendred le vingt-huitième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour en obtenir la ratification.

JOSEPH BOISVERT
par
LAURIER & RICHARD
ses procureurs ad litem
Arthabaskaville, 26 juillet 1870.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaskaville.

ACTE CONCERNANT LA
FAILLITE DE 1869.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de JOSEPH BOISVERT et ALPHONSE E. BOISVERT, tous deux du township de Wickham, dans le district d'Arthabaskaville, commerçant, et de vent associés sous les noms et raisons de Jos. Boisvert fils et Cie, comme associés et individuellement.

Le dit Joseph Boisvert, comme membre de la dite société, individuellement, Requêteur,

Le soussigné a déposé au bureau du procureur de cette cour, un acte de composition et d'achèvement par ses créanciers, en sa faveur tant en son nom personnel que comme membre de la dite société, et vendred le vingt-huitième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour en obtenir la ratification.

ALPHONSE E. BOISVERT
par
LAURIER & RICHARD
ses procureurs ad litem
Arthabaskaville, 26 juillet 1870.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaskaville.

ACTE CONCERNANT LA
FAILLITE DE 1869.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de JOSEPH BOISVERT et ALPHONSE E. BOISVERT, tous deux du township de Wickham, dans le district d'Arthabaskaville, commerçant, et de vent associés sous les noms et raisons de Jos. Boisvert fils et Cie, comme associés et individuellement.

Le dit Joseph Boisvert, comme membre de la dite société, individuellement, Requêteur,

Le soussigné a déposé au bureau du procureur de cette cour, un acte de composition et d'achèvement par ses créanciers, en sa faveur tant en son nom personnel que comme membre de la dite société, et vendred le vingt-huitième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour en obtenir la ratification.

ALPHONSE E. BOISVERT
par
LAURIER & RICHARD
ses procureurs ad litem
Arthabaskaville, 26 juillet 1870.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaskaville.

ACTE CONCERNANT LA
FAILLITE DE 1869.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de JOSEPH BOISVERT et ALPHONSE E. BOISVERT, tous deux du township de Wickham, dans le district d'Arthabaskaville, commerçant, et de vent associés sous les noms et raisons de Jos. Boisvert fils et Cie, comme associés et individuellement.

Le dit Joseph Boisvert, comme membre de la dite société, individuellement, Requêteur,

Le soussigné a déposé au bureau du procureur de cette cour, un acte de composition et d'achèvement par ses créanciers, en sa faveur tant en son nom personnel que comme membre de la dite société, et vendred le vingt-huitième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour en obtenir la ratification.

ALPHONSE E. BOISVERT
par
LAURIER & RICHARD
ses procureurs ad litem
Arthabaskaville, 26 juillet 1870.

